



Monsieur Mars Di Bartolomeo
Président de la Chambre des
Députés
Luxembourg, le 16 mars 2018

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 du Règlement de la Chambre des Députés, je souhaite poser une question parlementaire à Monsieur le Ministre de la Sécurité Sociale concernant les engagements pris pour assurer l'avenir de la résidence pour personnes âgées "An de Wisen" à Bettembourg.

Un communiqué de presse diffusé en date du 9 février 2017 signalait que depuis 2012 la résidence pour personnes âgées "An de Wisen" à Bettembourg a vu son déficit augmenter. Pour remédier à cette situation, la direction avait proposé, à certains de ses collaborateurs, un régime transitoire sur trois ans dans l'objectif d'accompagner la suppression progressive des avantages extralégaux résultant de l'application volontaire de certaines dispositions de la convention collective des hôpitaux. Or la proposition fût rejetée par une majorité des concernés et début 2017 une grève menaçait la maison.

Ainsi, le 17 février 2017 le Ministre de la Sécurité Sociale, M. Romain Schneider a rencontré la direction, les représentants du personnel de la maison des soins "An de Wisen" ainsi que le syndicat OGBL afin de trouver une solution viable pour le maintien de l'emploi et de la paix sociale.

A l'issue de cette réunion le Ministre de la Sécurité Sociale a diffusé un communiqué de presse qui déclarait qu'un accord avait été trouvé. Cet accord consistait à recourir à une procédure prévue dans la convention entre l'Etat comme propriétaire de l'immeuble et l'exploitant de la maison des soins. Les parties devaient se réunir sur cette base dans les plus brefs délais pour analyser les conventions et pérenniser durablement la situation financière de la maison de soins. Cet accord du 17 février 2017 avait évité un plan social et rétabli la paix sociale dans l'institution concernée.

Or, selon nos informations, le conflit est sur le point de resurgir. Il semblerait que le Gouvernement n'a pas concrétisé ses engagements suite aux déclarations du Ministre de la Sécurité Sociale et que par conséquent la situation financière de la résidence pour personnes âgées reste toujours très précaire.

Au vu de ce qui précède, je prie le Ministre de bien vouloir m'éclaircir sur les points suivants:

- Est-ce que le Ministre peut m'informer sur les suites données par le Gouvernement à ses déclarations du 17 février 2017?
- Est-ce que le Ministre peut confirmer qu'une solution durable a pu être trouvée sur base de la convention liant l'Etat et l'exploitant?
- Est-ce que le Ministre peut expliquer le cas échéant les engagements pris par le Ministre?
- Est-ce que le Ministre entend toujours intervenir pour pérenniser la situation et sauver la paix sociale? Dans l'affirmative est-ce que le Ministre pourrait nous éclairer sur les moyens envisagés pour atteindre cet objectif et nous informer dans quel délai ces moyens seraient mis en œuvre?

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mon profond respect.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Zeimet', written in a cursive style.

M. Laurent ZEIMET
Député



Dossier suivi par : Karin Manderscheid
Tél. (+352) 247-86352

**Monsieur le Ministre aux
Relations avec le Parlement
Luxembourg**



Luxembourg, le 16 avril 2018

Référence : 824x80b3d

Objet : Réponse à la question parlementaire n°3704 de Monsieur le député Laurent Zeimet datée du 16 mars 2018

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous transmettre en annexe la réponse à la question parlementaire spécifiée sous rubrique.

Je vous saurais gré de bien vouloir la transmettre à la Chambre des Députés.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma considération très distinguée.

Romain SCHNEIDER
Ministre de la Sécurité sociale

Annexe(s) : Réponse à la question parlementaire n°3704 de Monsieur le député Laurent Zeimet datée du 16 mars 2018





LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Sécurité sociale



Référence :804xca5ed

**Réponse de Monsieur le Ministre de la Sécurité sociale à la question
parlementaire n° 3704 de Monsieur le député Laurent Zeimet
datée du 16 mars 2018**

Un dialogue social de qualité constitue un élément essentiel des relations entre employeurs et salariés et l'autonomie des partenaires sociaux est un droit fondamental que le gouvernement respecte entièrement. Or, au vu de la situation qui se présenta début 2017 au sein de la maison de soins « an de Wisen » – l'État étant le propriétaire de l'immeuble et Sodexo Résidences Services a.s.b.l. assurant la gestion de la maison de soins –, une solution n'avait pu être dégagée entre partenaires sociaux.

La situation ayant été portée devant Monsieur le Ministre de la Sécurité sociale, les deux parties ont convenu d'une réunion en présence de Monsieur le Ministre, en tant que représentant de la partie étatique et avec le consentement du Gouvernement, pour analyser la et, le cas échéant, proposer des solutions dans le cadre contractuel existant, ceci afin de garantir la paix sociale dans cet établissement.

Lors de la réunion précitée qui a eu lieu le 27 février 2017, les parties se sont mis d'accord pour avoir recours à une clause prévue dans la convention liant l'État et l'a.s.b.l. Sodexo Résidences Services. Cette clause vise à entamer des échanges entre le gestionnaire et l'État, à la demande du gestionnaire, lorsque des déséquilibres financiers se présentent. Il s'ensuit que les partenaires sociaux renoncèrent à leurs actions respectives et consentirent à revenir aux conditions de travail et de salaire applicables avant le 1^{er} janvier 2017.

Dès lors, l'engagement pris par Monsieur le Ministre de la Sécurité sociale, ceci en accord avec le Gouvernement, porta seulement sur l'analyse de l'évolution financière et uniquement dans le cadre conventionnel existant, moyennant l'activation de ladite clause conventionnelle.

Pendant l'année 2017, plusieurs réunions techniques eurent lieu entre des représentants du gestionnaire de la maison de soins et des représentants des Ministères des Finances, de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région ainsi que de la Sécurité sociale pour analyser l'évolution financière.



Par la suite, une réunion entre la direction de Sodexo Résidences Services et les ministres concernés a eu lieu le 18 septembre 2017 lors de laquelle la situation financière de l'établissement fut abordée et des pistes furent discutées.

Actuellement, les pourparlers se poursuivent en vue d'une solution durable.